



**Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement CO-2023-1234 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la Ville***

1. Lors de sa séance tenue le 22 août 2023, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2023-1234 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la Ville*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 septembre 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.
3. Au cours de cette assemblée publique, la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Le commissaire nommé par l'Office de participation publique de Longueuil recueillera ensuite les opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer, sur place ou par écrit.
4. Le règlement peut être consulté sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Résumé du projet de règlement

5. Ce projet de règlement modifie le plan d'urbanisme de manière à assurer la concordance au *Règlement CA-2022-373 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* sur la carte 21 des affectations du sol, pour l'affectation industrielle ID-3.06 située dans le secteur industriel Jacques-Cartier.

Longueuil, le 12 septembre 2023  
Carole Leroux, assistante-greffière